

Union des anciens du groupe BP/Assemblée générale ordinaire du 6 avril 2016

Une assemblée générale ordinaire ...mais néanmoins exceptionnelle !

Certes, le FIAP JEAN MONNET, une auberge de jeunesse à laquelle on accède par la rue de la Santé, était tout indiqué pour accueillir en ce mercredi 6 avril notre petite troupe de retraités ingambes, mais ce n'était pas exceptionnel... puisque nous y avons depuis 5 ans nos habitudes,... notre salle en sous sol, notre déjeuner en portions et notre jus d'orange en bonbonne !

A la réflexion, je me demande s'il ne faut pas y voir une manœuvre de lobbying de notre ami Michel RIQUIER, qui trouverait dans le nom de Jean MONNET une justification supplémentaire, s'il en fallait, pour nous relater les travaux du groupe AGE Platform Europe, ce qu'il fit derechef.

Il nous a donc exposé l'évolution dans quelques pays d'Europe des divers régimes de retraite, privilégiant un système soit bismarckien (ou assurantiel) soit beveridgien (ou assistanciel), et la modification soit de l'âge de la retraite soit de la durée de cotisation. Après cette leçon de vocabulaire, il évoqua quelques directives européennes en préparation, sur la gestion des fonds de pension, le statut des travailleurs détachés et le droit des personnes âgées... en ce qu'il pourrait relever d'une certaine forme de discrimination ! On croit rêver ! Il n'est pas sur que Jean MONNET, considéré comme l'un des pères de l'Europe, reconnaitrait son enfant dans cette bureaucratie bruxelloise !

Pour rester dans le domaine des retraites, la présentation du bilan des actions de la CFR, pour instructive qu'elle ait été, n'avait pas non plus un caractère exceptionnel, puisque qu'elle est maintenant une tradition bien établie de l'assemblée générale. Par contre, elle avait un air de nouveauté, puisqu'elle fut faite par Pierre ERBS, le nouveau président de la CFR.

Il a d'abord rappelé l'adoption fin 2015-début 2016 de la "loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement" et de la "loi de modernisation de notre système de santé". Pour faire court, la première institue la CASA pour renforcer l'APA, la deuxième réforme l'ACS et généralise le TP. C'est clair, non ? La CASA, c'est la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (0,3% sur les retraites) et l'APA l'Allocation personnalisée d'autonomie ; l'ACS, c'est l'aide au paiement d'une complémentaire santé et TP le tiers payant.

Si ces lois n'ont pas suscité d'opposition de fond de la CFR, il n'en est pas de même des modifications de la fiscalité et des régimes de retraite complémentaire.

Concernant la fiscalité et notamment la suppression de la 1/2 part des veuves (ou veufs !), la CFR avait attiré depuis longtemps l'attention sur ses effets secondaires ; concernant les régimes AGIRC - ARRCO, elle a réaffirmé son désaccord sur une

réforme qui n'assure pas la pérennité du système et maintient l'iniquité entre salariés des secteurs privé et public.

L'une des priorités de la CFR en 2016 sera d'ailleurs de renforcer son plaidoyer pour l'instauration d'un régime universel de retraite, auprès des députés et des candidats aux primaires de l'élection présidentielle, cette idée semblant d'ailleurs diffuser de plus en plus dans les esprits, même de leaders syndicalistes. Une autre priorité sera de poursuivre son action pour obtenir la reconnaissance officielle de la CFR (1,5 million d'affiliés), de façon à ce que des retraités (17 millions de personnes) puissent enfin siéger, en tant que tels, dans les instances où il est question de retraites....ce qui ne paraît pas extravagant, vous l'admettez !

Concernant l'IGRS BP (institution de gestion de retraite supplémentaire BP), Antoine FAVIER annonça la tenue de prochaines élections de 4 représentants des retraités (et de leurs suppléants) au conseil d'administration, avant sa prochaine réunion du 22 juin 2016. Tout ceci vous est expliqué en détail dans ce numéro de Présence.

La présentation de ce qu'on appelle "les nouvelles de l'Union" n'avait rien non plus d'exceptionnel, puisque vous les retrouverez pour l'essentiel dans ce numéro de Présence, qu'il s'agisse du prochain Cap 2017, des voyages organisés par Michel PESLIER et Bernard BRICOUT, ou encore des activités du Comité d'Ile de France, qui ont fait cette année l'objet d'une présentation en bonne et due forme de son président Jean-Luc SORTAIS. Je retiendrai uniquement l'intervention d'Annick LELONG sur le succès grandissant de Présence, qu'elle a illustré brillamment de photos de Marcel RATINAUD, et en ayant aussi une pensée amicale pour tous nos collègues retraités, isolés pour des raisons de santé et pour qui cette revue constitue le seul lien avec l'association.

Je ne peux m'empêcher non plus de vous inciter, cette année encore, à consulter régulièrement le site internet anciensbp.fr qui contient une multitude de renseignements utiles.

La situation financière de l'Union ne présente elle non plus- et c'est heureux !- aucun caractère exceptionnel, puisqu'elle est toujours aussi saine, même si le nombre d'adhérents continue sa lente diminution (1692 à fin 2015), mais, en l'occurrence, c'est vous qui avez le moyen d'"inverser la courbe" en recrutant de nouveaux adhérents au travers des activités de votre comité, et je suis bien certain que vous, vous aurez à cœur d'y réussir !

C'est donc sans surprise que les résolutions, approuvant les comptes et donnant quitus aux administrateurs, ont été approuvées à l'unanimité des votants (722 votants = 67 présents + 655 pouvoirs, soit 43% des membres).

Mais je sens maintenant que votre impatience est à son comble et que vous vous demandez bien pourquoi cette assemblée était exceptionnelle ! J'y viens donc ! Tout d'abord parce que nous avons eu l'honneur et le plaisir de la présence de Rémy DELPHIN, président en exercice de BP France, ...ce qui n'était pas arrivé depuis 3 ans !

Il nous a dressé un panorama du monde pétrolier, du groupe BP et de BP en France. Comme je sais que vous êtes de fidèles lecteurs des articles très documentés de Jean DOUELLOU, je ne vous infligerai pas l'ennui d'une redite et n'en retiendrai que quelques éléments saillants.

BP prévoit, malgré tout ce qu'on peut entendre sur ce sujet, que la demande mondiale d'énergie dans les 20 prochaines années devrait continuer à croître de 1,4% par an en moyenne, dont 1,8% pour le gaz, 0,9% pour le pétrole, le charbon restant stable, et les énergies renouvelables croissant certes rapidement, mais en partant de rien ou presque !

Le prix du pétrole qui a varié entre 10 et 120 \$/baril depuis 1970, et s'affichait le 4 avril 2016 à 37,56 \$/baril, devrait rester aux environs de 40 à 50 \$ dans les 2 ou 3 prochaines années, en raison d'un excédent de l'offre, du retour de l'Iran sur le marché et d'un niveau très élevé des stocks ; pour 2016, la prévision du groupe BP est de 45 \$/bbl.

Concernant la catastrophe du golfe du Mexique, un accord final marquant la fin des poursuites vient d'être signé, qui en arrête le coût total à environ 55 milliards \$, payable sur 20 ans.

Cette catastrophe a eu, entre autres, pour effet de réduire la capitalisation boursière du groupe BP, qui, au 4 avril 2016, ne se montait plus qu'à 63 milliards \$, la mettant au 5^{ème} rang des majors pétrolières, derrière Exxon Mobil 345, Chevron 176, Shell 105 et Total 90,... à comparer à Apple 616 et Google 513 ! Les temps changent !

Les objectifs prioritaires du groupe sont donc maintenant la sécurité des opérations et la rentabilité pour lui permettre de servir durablement des dividendes annuels de l'ordre de 6 à 7 milliards \$.

Au niveau de l'Europe, cette exigence de rentabilité, liée à la réduction de taille, s'est traduite par la restructuration des activités et notamment une réduction drastique des fonctions centrales (-25%). En France, l'activité est maintenant axée sur les lubrifiants avec l'usine de Péronne, l'aviation, notamment le marché de l'aviation générale, les ventes dites "wholesale" à partir de Frontignan, les bitumes et les biocarburants.

Mais l'événement vraiment exceptionnel de cette assemblée générale a été évidemment l'annonce de l'épilogue heureux des actions menées depuis 5 ans par l'ADRESE (Association de défense des retraites supplémentaires d'entreprise), qui s'est traduit par un arrêt de la Cour de cassation du 8 octobre 2015. Cet arrêt dit qu'un régime qui ne subordonne pas la constitution des droits à retraite à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise ne relève pas de l'article L 137-11 du code de la sécurité sociale et que la cessation d'activité ne doit pas être confondue avec l'achèvement de la carrière. Il en résulte qu'il n'y a donc pas lieu de procéder au prélèvement prévu à l'article L137-11-1, à savoir 7% de 500 à 1000 €/mois, 14% de 1000 à 24000 €/mois et 21% au delà de 24 000 €/mois.

Lors du conseil d'administration de l'IGRS BP du 17 février 2016, il a été décidé d'appliquer cette jurisprudence à compter du 1^{er} avril 2016, et c'est ainsi que tous les bénéficiaires de la retraite BP, et même ceux qui n'avaient pas adhéré à l'ADRESE, ont pu constater sur leur relevé bancaire l'augmentation de leur retraite ! Un grand coup de chapeau à tous les artisans de cette victoire "exceptionnelle", notamment Claude TREMOULET et François BELLANGER, qui ont fait preuve d'une détermination et d'une ténacité remarquables.

C'était donc bien une assemblée générale "exceptionnelle" ! Merci d'avoir suivi ce compte rendu jusqu'à son terme ; reconnaissez que cela en valait la peine !
A l'année prochaine.

Francis Boucly /9 avril 2016.